

241

DQ92

Par télécopieur et par courrier : 514 288-1185

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Québec, le 12 mars 2007

Monsieur Jean Trudelle
Directeur
Permis et affaires réglementaires
Rabaska
999, rue de Maisonneuve Ouest, bur. 1600
Montréal (Québec) H3A 3L4

**Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des
infrastructures connexes**

Monsieur le Directeur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

C104. Lors des rectificatifs faits par le promoteur sur le mémoire de la Santé publique, le promoteur avait mentionné qu'une vérification serait faite dans les transcriptions de la première partie d'audience concernant l'information sur les marges d'erreur ayant servi à produire les scénarios de référence. Nous n'avons pas trouvé l'information dans les transcriptions. Pouvez-vous nous fournir ces renseignements? Vous trouverez joint à la présente un extrait de la transcription en question.

La commission d'examen conjoint compte sur votre collaboration afin que l'information demandée soit rapidement rendue disponible.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Josée Primeau

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

PAR M. GLENN KELLY:

3600 Le mémoire de madame Michèle Roy et monsieur Ralph Nocon, nous allons apporter des
rectificatifs sur certains détails techniques sur le Czantoria, sur ce que monsieur Richard Clarke a
dit ou pas dit, etc.

3605 Le mémoire de la Santé publique, nous aimerions avoir l'opportunité de le lire
complètement, mais j'aimerais apporter un correctif assez important aux paroles de monsieur
Lainesse concernant les marges d'erreur.

3610 Je vais aller revérifier les transcripts, mais ça l'a été répondu en audience, lorsque
monsieur Pitblado était présent, et nous avons une présentation de DNV qu'on avait annoncée à
la Commission, on n'a jamais eu le temps de la faire, et donc, compte tenu qu'on peut déposer
d'autres informations d'ici le 25 février, nous allons le faire.

3615 Mais monsieur Lainesse disait que cette question n'avait pas été répondue, on a répondu
en audience. D'ailleurs le 11 décembre à minuit sur la liste de suivis que le ministère de la Santé
et Services sociaux a élaborée, cette question-là n'était plus là.

Sur la prétention que le trois kilomètres par mètre carré (3 km/m²) est utilisé en France
pour établir des zones d'exclusion, c'est faux. Il n'y a pas de zone d'exclusion établie, ça fait déjà
état d'une question et d'une réponse qu'on a soumises à la Commission.

3620 Concernant le mémoire de madame Suzanne Rochon, HydrogenAL, c'est de l'hydrogène
et non pas du gaz naturel ou du GNL qui était en cause, certainement pas du GNL. Il y en a pas
à Bécancour.

3625 Nous allons déposer, si tel n'est pas le cas, mais le nombre de résidences à l'intérieur
d'un rayon de deux kilomètres (2 km), ce n'est pas quatre cents (400) résidences. Nous avons
déposé pour un point cinq (1,5 km), donc nous allons amener un correctif à cet égard.

3630 Et je sais pas si c'est un correctif ou un rectificatif, mais il semble, et souvent on entend
qu'il y a un consensus qu'il y a un manque d'expertise, et c'est des citations, je crois, prises hors
contexte de monsieur Waaub qui, si je me rappelle bien, avait posé une question à laquelle il a
eu une réponse. Je sais pas si c'est Rabaska qui doit amener un correctif ou un rectificatif, mais
ça revient souvent, surtout dans les reportages de madame Brassard, il serait bien qu'on remette
les pendules à l'heure concernant ça.

3635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Et monsieur Waaub d'ailleurs ne cesse de me rappeler ses mots!